



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Vingt-troisième session**

Genève, 4-6 juillet 2012

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

**Mise à jour du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) – Divers****Corrections au chapitre 4.1, annexes 1 et 9****Communication de l'expert de la Suède¹****Proposition**

1. Au chapitre 4.1, tableau 4.1.6:
 - Remplacer «AIGUË» et «CHRONIQUE» par «DANGER AIGU (DE COURTE DURÉE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE» et «DANGER DE LONGUE DURÉE POUR LE MILIEU AQUATIQUE», respectivement;
 - Remplacer «Catégorie» par «Aigu» (trois fois) dans le tableau des dangers aigus et «Catégorie» par «Chronique» (quatre fois) dans le tableau des dangers chroniques.

Par souci de clarté, les corrections sont présentées avec affichage des modifications en annexe au présent document.

2. Au chapitre 4.1, chaque fois que c'est nécessaire dans les diagrammes de décision 4.1.1 et 4.1.3 a) à c), remplacer «catégorie Aiguë» et «catégorie Chronique» par «catégorie».

(S'applique 9 fois au diagramme de décision 4.1.1; 1 fois au diagramme de décision 4.1.3 a); 3 fois au diagramme de décision 4.1.3 b) et 3 fois au diagramme de décision 4.1.3 c.)

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/38, par. 16, et ST/SG/AC.10/C.4/40, annexe II, point 3).

3. À l'annexe 1:

- Tableau des «Dangers aquatiques (aigus)», remplacer «Catégorie» par «Aigu» (quatre fois);
- Tableau des «Dangers aquatiques (à long terme)», remplacer «Catégorie» par «Chronique» (cinq fois).

Par souci de clarté, les corrections sont présentées avec affichage des modifications en annexe au présent document.

4. À l'annexe 9:

- A9.2.3.1, troisième phrase, remplacer «la catégorie Chronique» par «Chronique» (deux fois);
- A9.2.3.6, deuxième phrase, remplacer «la catégorie Chronique» par «Chronique»;
- A9.2.4.5, remplacer «la catégorie Chronique» par «Chronique» (deux fois);
- A9.3.3.1.2:
 - Deuxième phrase, remplacer «sont classées en catégorie danger Chronique et/ou Aigu 1» par «sont classées en Chronique 1 et/ou Aigu 1»;
 - Troisième phrase, remplacer «sont classées dans la Catégorie 2 de toxicité aiguë» par «sont classées dans la catégorie Aigu 2» et remplacer «dans la Catégorie 3 de toxicité aiguë» par «sont classées dans la catégorie Aigu 3»;
- A9.3.5.7.2:
 - Dans la partie a), deuxième phrase, remplacer «être classée dans les catégories de danger Chronique 1 et/ou de danger Aigu 1» par «être classée en Chronique 1 et/ou Aigu 1»;
 - Dans la partie b), deuxième phrase, remplacer «dans la catégorie de danger Chronique 4» par «en Chronique 4»;
- A9.4.2.4.8, dans la note de bas de page 2, première phrase, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.2.3, remplacer «Catégorie Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.2.4.1 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.2.4.2, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique» (deux fois);
- A9.7.5.3.2.2 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.1, remplacer «Catégorie Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.2 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.3 remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique» (deux fois).

Justification

5. Quand les critères de danger pour le milieu aquatique ont été actualisés pour tenir compte de la classification fondée sur la toxicité chronique, la terminologie applicable aux sous-classes et catégories a été modifiée et corrigée dans le chapitre. Il semble cependant que la terminologie utilisée au tableau 4.1.6 (Éléments d'étiquetage) et dans les sections 4.1.5 (Procédure de décision), ainsi que dans les annexes 1 et 9, n'ait jamais été actualisée sur la base des modifications apportées au chapitre. Nous proposons d'effectuer ces changements pour que la terminologie utilisée corresponde à celle du chapitre 4.1.

Annexe

I. Corrections au chapitre 4.1, tableau 4.1.6

Tableau 4.1.6: Éléments d'étiquetage pour les dangers pour le milieu aquatique

DANGER AIGU (DE COURTE DURÉE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

	Catégorie Aigu 1	Catégorie Aigu 2	Catégorie Aigu 3
Symbole	Environnement	<i>Pas de symbole</i>	<i>Pas de symbole</i>
Mention d'avertissement	Attention	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>
Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques	Toxique pour les organismes aquatiques	Nocif pour les organismes aquatiques

CHRONIQUE DANGER DE LONGUE DURÉE POUR LE MILIEU AQUATIQUE

	Catégorie Chronique 1	Catégorie Chronique 2	Catégorie Chronique 3	Catégorie Chronique 4
Symbole	Environnement	Environnement	<i>Pas de symbole</i>	<i>Pas de symbole</i>
Mention d'avertissement	Attention	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>
Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

II. Corrections à l'annexe 1

DANGER (À LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

Chronique Catégorie 1	Chronique Catégorie 2	Chronique Catégorie 3	Chronique Catégorie 4	Note
[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]	Pour Chroniques les Catégories 1 et 2, le pictogramme n'est pas requis par les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU (Règlement type) ... [le reste du texte est inchangé]
[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]	
[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]		

DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE				
Aigu-Catégorie 1	Aigu-Catégorie 2	Aigu-Catégorie 3	-	Note
[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]		Pour Aigu la Catégorie 1, le pictogramme n'est pas requis par les <i>Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'ONU (Règlement type)</i>, ... <i>[le reste du texte est inchangé]</i>
[pas de changement]	[pas de changement]	[pas de changement]		
[pas de changement]	[pas de changement]			